

Accord du 10 décembre 1994 relatif à  
l' "Association de gestion paritaire du congé individuel de formation  
du Crédit et de la Mutualité agricoles"  
(AGECIF-CAMA)

-----

Entre les soussignés :

- la Fédération Nationale du Crédit Agricole,  
représentée par Monsieur Paul BOUE
- la Fédération Nationale de la Mutualité Agricole,  
représentée par Monsieur Claude AMIS

d'une part,

- les organisations syndicales ci-après :

C.F.D.T. :

Pour le Crédit Agricole et la Mutualité Agricole  
. Fédération Générale Agroalimentaire  
représentée par Monsieur Gilbert CAPP

E.G.S.O.A. :

Pour le Crédit Agricole  
. Fédération Générale des Syndicats de Salariés des Organisations professionnelles  
Agricoles et de l'Agriculture  
représentée par Monsieur Daniel TUVACHE

Pour la Mutualité Agricole  
. Syndicat National des Employés et Cadres de la Mutualité Agricole  
représenté par Madame Denise FOURNET

. Syndicat National du Personnel Social et Para-social de la Mutualité Agricole  
représenté par Madame Denise FOURNET

C.G.T. :

Pour le Crédit Agricole  
. Fédération Nationale C.G.T. des Personnels des Secteurs Financiers  
représentée par Monsieur Guy DENARNAUD

Pour la Mutualité Agricole  
. Fédération Nationale des Personnels des Secteurs Financiers  
représentée par Monsieur Guy DENARNAUD  
  
. Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux  
représentée par Madame Laurence FABERT

E.O. :

Pour le Crédit Agricole et la Mutualité Agricole  
. Fédération des Employés et Cadres  
représentée par Monsieur Raymond CHAREIL

C.G.C. :

Pour le Crédit Agricole  
. Syndicat National de l'Encadrement du Crédit Agricole  
représenté par Monsieur Jean-François BELLARD  
  
Pour la Mutualité Agricole  
. Syndicat National des Cadres de la Mutualité Agricole  
représenté par Monsieur Jean-Louis NOUAT

C.F.T.C. :

Pour le Crédit Agricole  
. Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture  
représentée par Monsieur Alain POTLET  
  
Pour la Mutualité Agricole  
. Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture  
représentée par Monsieur Charles GALTIER

S.N.I.A.C.A.M.

Pour le Crédit Agricole  
. Syndicat National Indépendant des Agents du Crédit Agricole Mutuel  
représenté par Monsieur Christian FERRARESE

d'autre part.

Vu le livre IX du Code du Travail,

vu la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, en particulier son article 74,

vu le décret n° 94-936 du 28 octobre 1994 relatif aux organismes collecteurs agréés,

considérant la volonté des parties signataires de l'accord portant création de l'AGECIF-CAMA, en date du 20 décembre 1983, de poursuivre les objectifs définis dans ce texte,

compte-tenu du bon fonctionnement de cet organisme, qui a permis le développement du congé individuel de formation et du congé de bilan de compétences,

il est convenu de demander l'agrément de l'AGECIF-CAMA à l'autorité administrative compétente afin de poursuivre l'activité de cette Association, dans les conditions prévues par l'accord du 20 décembre 1983, au bénéfice :

- des salariés des organismes de Mutualité Agricole et du Crédit Agricole, ainsi que de leurs filiales, sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer,
- des salariés ou anciens salariés de ces mêmes organismes, dans le cadre des dispositions relatives au congé individuel de formation particulières aux personnes qui ont été titulaires de contrats à durée déterminée.

Fait à Paris, le 10 décembre 1994

Pour la Fédération Nationale du Crédit Agricole :

Pour la Fédération Nationale de la Mutualité Agricole :

Pour les organisations syndicales :

C.F.D.T. :

Pour le Crédit Agricole et la Mutualité Agricole

. Fédération Générale Agroalimentaire

F.G.S.O.A. :

Pour le Crédit Agricole

- . Fédération Générale des Syndicats de Salariés des Organisations Professionnelles Agricoles et de l'Agriculture

Pour la Mutualité Agricole

- . Syndicat National des Employés et Cadres de la Mutualité Agricole

- . Syndicat National du Personnel Social et para-social de la Mutualité Agricole

C.G.T. :

Pour le Crédit Agricole

- . Fédération Nationale C.G.T. des Personnels des Secteurs Financiers

Pour la Mutualité Agricole

- . Fédération Nationale des Personnels des Secteurs Financiers

- . Fédération Nationale des Personnels des Organismes sociaux

E.O. :

Pour le Crédit Agricole et la Mutualité Agricole

- . Fédération des Employés et Cadres

C.G.C. :

Pour le Crédit Agricole

. Syndicat National de l'Encadrement du Crédit Agricole - C.G.C.

Pour la Mutualité Agricole

. Syndicat National des Cadres de la Mutualité Agricole

C.F.T.C. :

Pour le Crédit Agricole

. Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture

Pour la Mutualité Agricole

. Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture

S.N.I.A.C.A.M. :

Pour le Crédit Agricole

. Syndicat National Indépendant des Agents du Crédit Agricole Mutuel.